



Commune de Vollèges

Tél 027 / 780 64 10
Fax 027 / 780 64 11

Chèques postaux 19-3790-0

Vollèges, le 27 avril 2017

Votations fédérale et cantonale du 21 mai 2017

L'assemblée primaire est convoquée pour le dimanche 21 mai 2017 à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet :

Votation cantonale

1. De la modification du 09 septembre 2016 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Votation fédérale

1. De la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne).

Heures d'ouverture des bureaux de vote

Vollèges	samedi soir	20.05.2017	de 18h00 à 19h00
	dimanche	21.05.2017	de 10h00 à 12h00

Vote au bureau

Le citoyen qui se déplace au bureau de vote doit prendre avec lui le matériel de vote qu'il a reçu à son domicile. Il ne doit pas oublier la feuille de réexpédition, car elle sert de carte civique.

Vote par correspondance

Le citoyen peut voter par correspondance, sans indication de motifs, dès qu'il a reçu le matériel de vote. Un envoi non affranchi ou insuffisamment affranchi **n'est pas accepté**.

Il peut également déposer l'enveloppe de transmission dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal les jours ouvrables qui précèdent le scrutin de **08h30 à 11h30, ainsi que le lundi soir de 17h30 à 19h00**. Le vote doit être déposé dans l'urne officielle. Les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres de la commune **ne sont pas acceptées**.

ATTENTION : un envoi non affranchi ou insuffisamment affranchi **n'est pas accepté**. Une feuille de réexpédition non signée **annule le vote**.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE
VOLLEGES